



Direction du développement économique et de la promotion

Terrain résidentiel à vendre n° DEL-2017-004

Vente d'une partie du lot 2 221 682 du cadastre du Québec

PRIX DEMANDÉ : 99 000 \$

Description du lot :

Terrain d'une superficie approximative de 633 mètres carrés, profondeur approximative de 29,7 mètres et frontage de 21,34 mètres situé sur la rue Lamartine dans le secteur de Lévis. Aucun voisin à l'arrière et du côté sud du lot (adjacent à un parc municipal).

Le terrain peut être desservi par les services d'égouts et d'aqueduc présents en front du terrain. Cependant, il n'y a pas d'entrée de service disponible. L'acheteur devra la mettre en place selon le règlement RV-2011-10-56 en vigueur sur les branchements aux réseaux et les rejets aux réseaux d'égouts et selon le règlement de tarification en vigueur. Une servitude de passage devra être octroyée gratuitement à la Ville à la signature de l'acte notarié en raison d'une conduite sanitaire qui passe sur la partie sud-ouest du lot.

Aucune étude environnementale ou géotechnique n'est disponible pour ce lot. L'acheteur aura 90 jours après l'acceptation de l'offre d'achat pour faire les études voulues. Si les études s'avéraient négatives, l'acheteur aura 10 jours pour demander l'annulation de l'offre achat.

Obligations de l'acheteur :

- Remettre un chèque de 500 \$ (+ taxes) au nom de LA VILLE DE LÉVIS pour les frais d'étude d'une demande. « *En vertu du règlement RV-2015-15-08, quiconque souhaitant acquérir des terrains et immeubles non-industriels, obtenir des servitudes ou des droits de compensation écologique ou louer un immeuble de la Ville, doit payer des frais d'étude de la demande de 500 \$ par demande.* »
- Signer une offre d'achat préparée par la Ville, celle-ci sera conditionnelle à l'acceptation par le Comité exécutif. Cette dernière devra être accompagnée d'un chèque visé de 10 000 \$ en dépôt de garantie (remboursable si l'offre d'achat est annulée ou non acceptée par le Comité exécutif de la Ville)

Si l'offre est acceptée par le Comité exécutif, l'acheteur doit :

- payer les frais de notaire
- payer les frais d'arpenteur
- si requis, payer les frais de courtier
- construire dans un délai de 18 mois, à compter de la signature de l'acte notarié, une nouvelle résidence du type Habitation Unifamiliale isolée (H1)

Répondants pour toutes informations techniques ou administratives :

Tommy Grégoire, ÉA, conseiller en gestion immobilière
418-835-4960 poste 8244 / tgregoire@ville.levis.qc.ca

Charles Leclerc, B.A.A. G.C.C., conseiller en développement
418-835-4960 poste 4041 / chleclerc@ville.levis.qc.ca

Visite des lieux :

Une visite facultative des lieux est possible sur prise de rendez-vous avec l'un des répondants

ANNEXE A

Photos du terrain



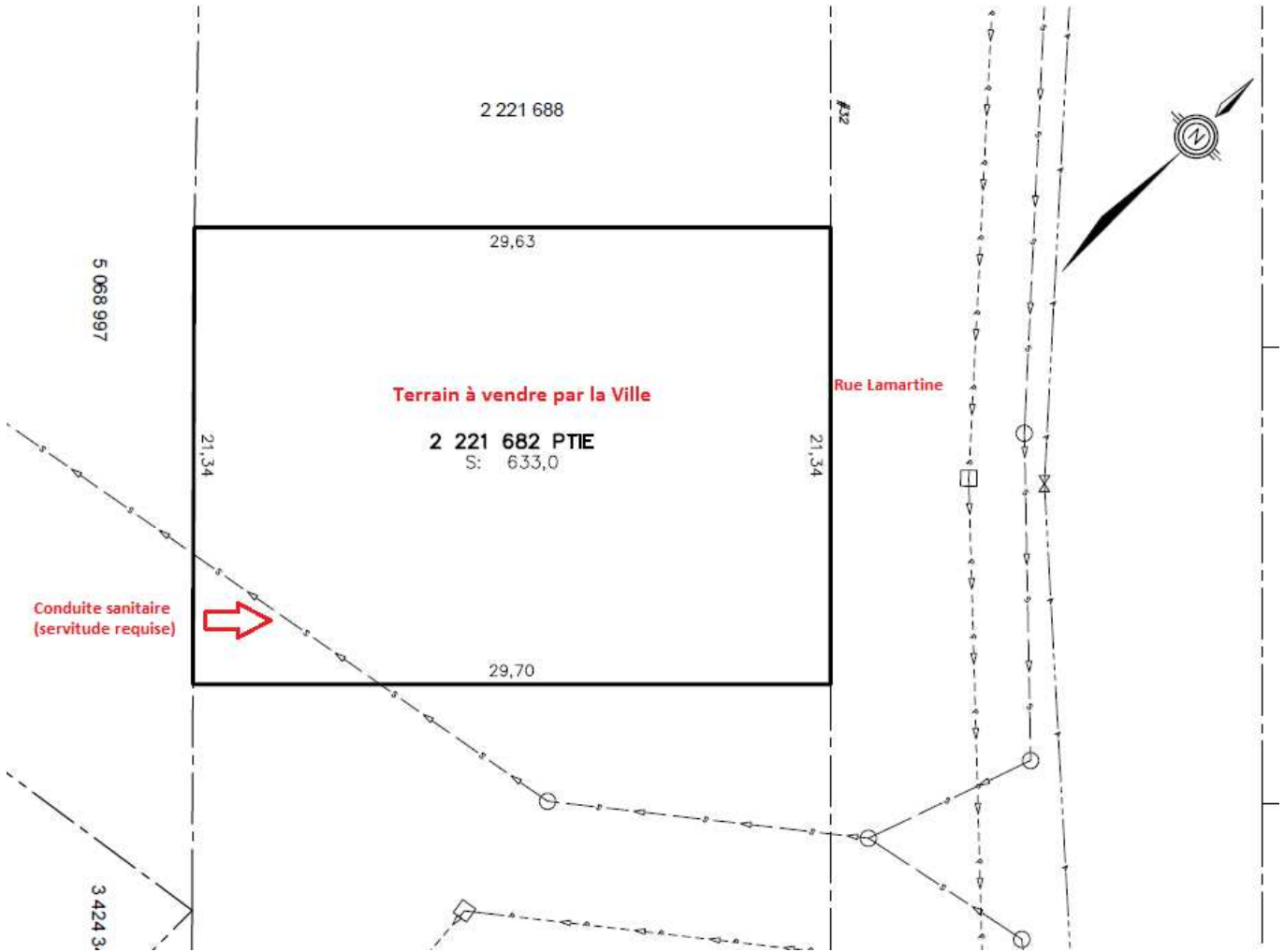


Vue à partir de l'arrière du terrain



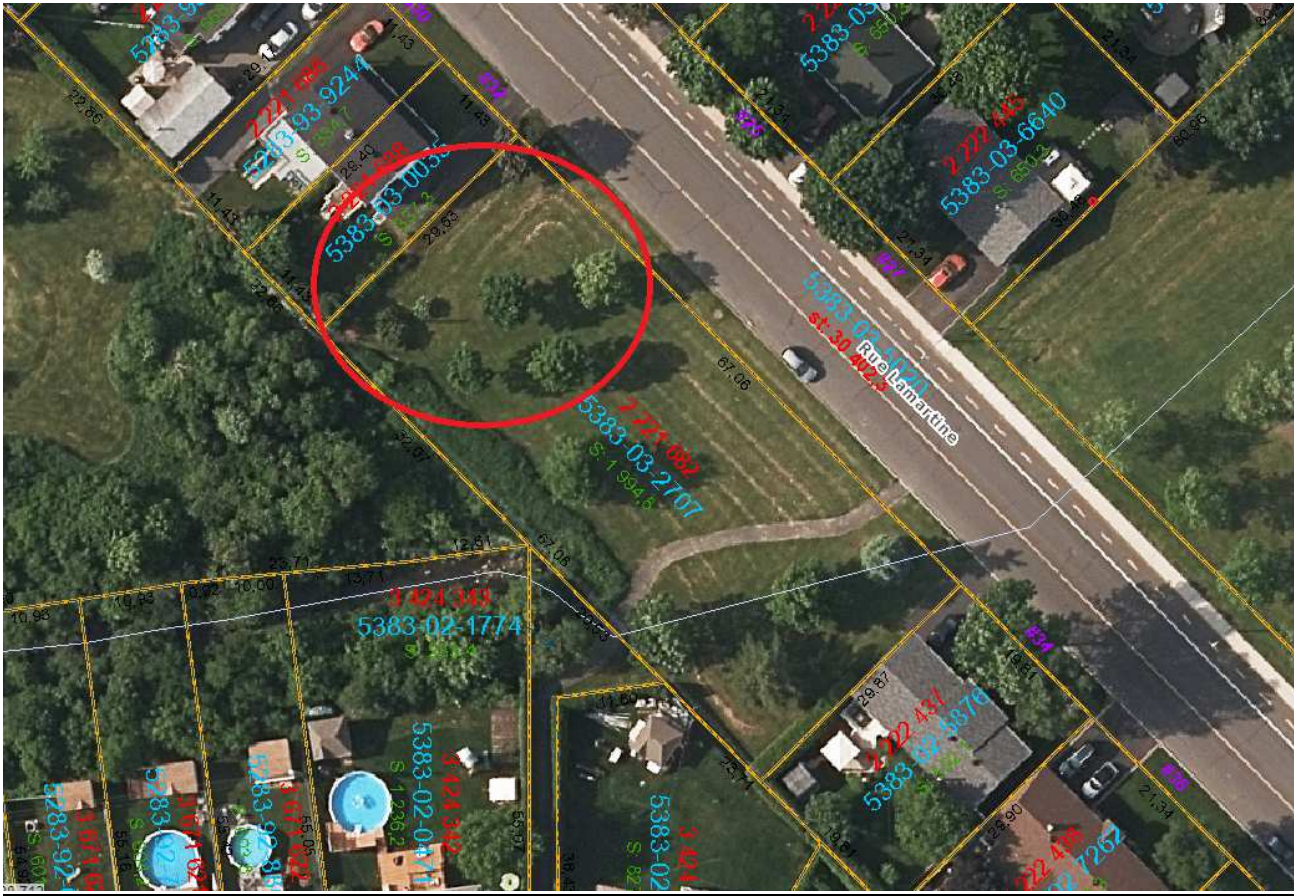
ANNEXE B

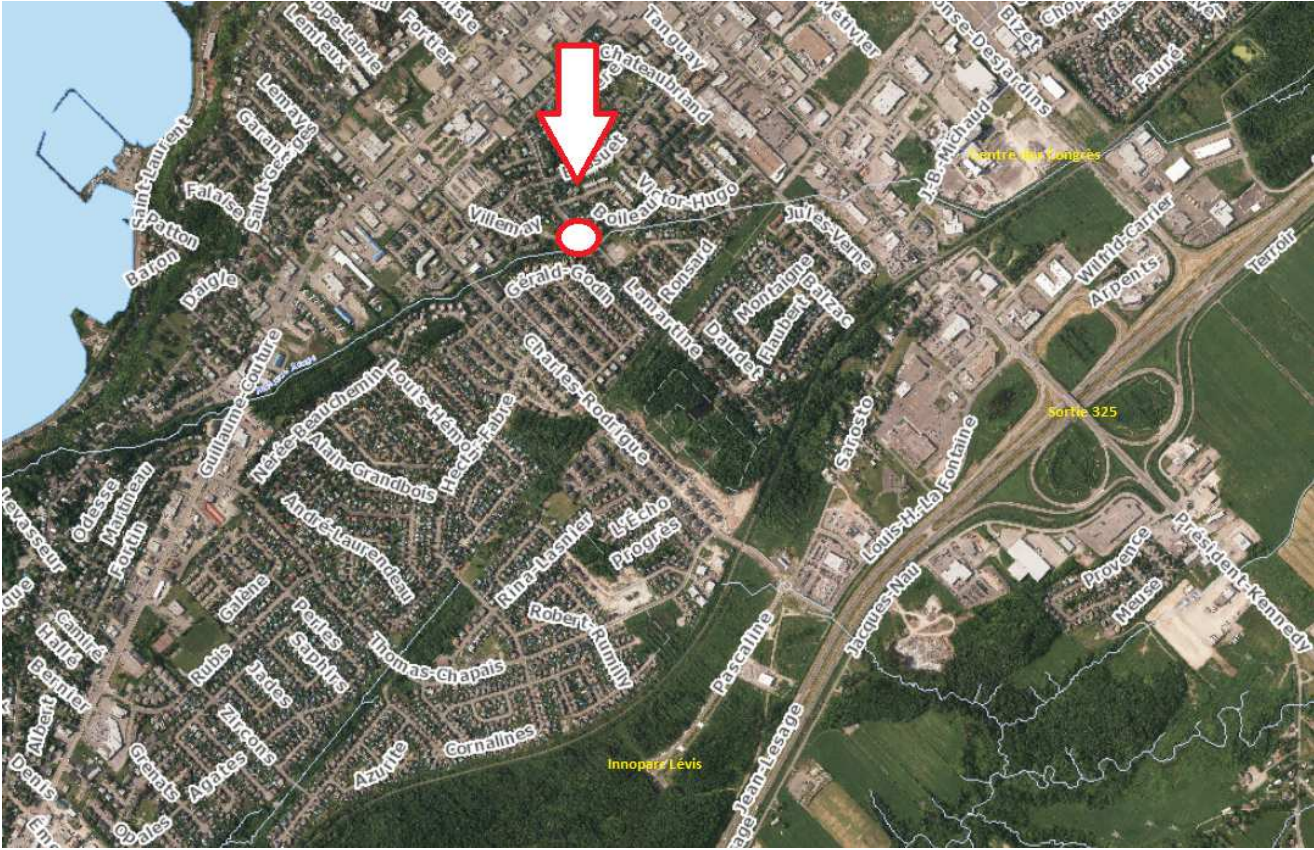
Projet de lotissement



ANNEXE C

Localisation du terrain





ANNEXE D

Servitude pour conduite sanitaire

